



NOTARIES BEYOND FRONTIERS

COMUNIQUE DE PRESSE



This project was funded by the European Union's Justice Programme (2014-2020).

Partners



Associate partners



CONSEJO GENERAL DEL NOTARIADO





Appréhender les deux nouveaux règlements européens sur les régimes matrimoniaux et les effets patrimoniaux des partenariats

C'est à Lisbonne, au sein de l'ordre des notaires du Portugal, qu'a eu lieu les 8 et 9 octobre, la réunion de lancement du projet européen « Notaries Beyond frontiers ».

Le projet Notaries Beyond Frontiers (NBF) est financé pour une durée de deux ans (1er octobre 2018 – 30 septembre 2020) par le programme Justice de la Commission européenne. Les partenaires de ce projet sont l'Université Catholique de Lyon (AFICL-UCLY), le Centre Notarial de Droit Européen (ACENODE) et l'Ordre des Notaires du Portugal. Sont également associés les instances représentatives du notariat belge, espagnol, néerlandais ainsi que la Chambre des notaires de Milan.

Le projet NBF va permettre, grâce au soutien de l'UE, de réaliser les activités suivantes :

- Procéder à un inventaire des besoins de compétences des notaires concernant les nouveaux règlements 2016/1103 régimes matrimoniaux et 2016/1104 partenariats enregistrés.
- Organiser 10 workshops bilatéraux destinés aux notaires, visant à présenter les nouveaux règlements 2016/1103 régimes matrimoniaux et 2016/1104 partenariats enregistrés, à partir de cas concrets et transfrontaliers construits sur la base des résultats de l'inventaire des besoins de compétences.
- Créer un service de questions-réponses pour les notaires concernant les règlements 2016/1103 et 2016/1104.
- Réaliser une campagne de communication pour le grand public, en particulier pour les couples internationaux, sur les droits et avantages procurés par les règlements 2016/1103 et 2016/1104
- Procéder à un retour d'expérience à la Commission européenne et aux chancelleries.

Les ateliers proposés dans les différents pays (France, Belgique, Espagne, Italie, Portugal et Pays-Bas) seront gratuits et feront l'objet de rapports et d'écrits qui seront à disposition des notaires et étudiants notaires des 6 pays partenaires du projet.

La profession notariale a fort bien compris la nécessité de maîtriser le droit international privé et de l'Union européenne afin d'assurer la qualité de ses conseils et la sécurité de ses actes mais aussi de créer des liens avec les confrères étrangers pour traiter au mieux les dossiers internationaux. Le projet NBF leur permettra justement d'appréhender au mieux ces deux nouveaux règlements sur les régimes matrimoniaux et les effets patrimoniaux des partenariats et d'échanger sur les questions ou les inquiétudes qu'ils feront naître.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements ou prendre connaissance des dates et des lieux des formations, n'hésitez pas à contacter l'Université Catholique de Lyon sur cpons@univ-catholyon.fr et le Centre Notarial de Droit Européen sur contact@acenode.eu